**Concernant la prestation**

« Marché relatif à une mission d’appui de l’agence de Nouakchott de l’AFD à la supervision de la composante électrification rurale du Projet RIMDIR en MAURITANIE »

# Contexte

## Présentation de l’AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d’aide publique au développement et d’investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l’humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l’égalité femmes-hommes, l’éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l’engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de [**subventions,**](http://www.afd.fr/subventions) de [**prêts,**](http://www.afd.fr/home/AFD/op/edit/home/prets) de [**fonds de garantie**](http://www.afd.fr/home/garantiesAFD) ou de [**contrats de désendettement et de développement,**](http://www.afd.fr/home/C2D) l’AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le [**renforcement de leurs capacités.**](http://www.afd.fr/home/appui-renforcement-capacites)

Sa filiale **Proparco** ([www.proparco.fr](http://www.proparco.fr/)) soutient les investissements privés. Dédiée à mobilisation de l’expertise publique française, **Expertise France** ([www.expertisefrance.fr](http://www.expertisefrance.fr)) devrait rejoindre le groupe AFD en 2022.

L’AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du **Fonds français pour l’environnement mondial (FFEM)**, qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L’ensemble des informations relatives à l’AFD, et notamment sa Charte d’Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

Le Groupe Agence Française de Développement intervient en République Islamique de Mauritanie (RIM) depuis 1978. La stratégie d’intervention est de renforcer la cohésion sociale et soutenir une croissance partagée. Dans ce contexte, l’intervention de l’AFD en Mauritanie porte sur l’accès aux services de base : eau/assainissement, énergie, santé, éducation et formation professionnelle/insertion, décentralisation, entreprenariat, développement local et rural et sécurité alimentaire. Par ailleurs, l’AFD est amenée à soutenir le secteur de la gouvernance afin de renforcer l’Etat de droit mais également à déployer des financements de réponse aux crises, notamment avec l’afflux de réfugiés à l’Est de la Mauritanie à la frontière malienne.

Les axes transversaux « lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité » et « genre » sont également des marqueurs forts de l’activité de l’Agence. L’Agence AFD de Nouakchott est rattachée à la direction régionale « Grand Sahel ».

L'Agence AFD de Nouakchott connait depuis 3 ans une croissance importante de ses activités, avec la reprise des prêts souverains, rythme qui devrait se confirmer pour les cinq prochaines années. Avec 90M€ engagés par an, le portefeuille est très diversifié. L’AFD est le troisième partenaire bilatéral de la Mauritanie et son action est reconnue et appréciée.

## Les financements européens délégués à l’AFD en Mauritanie

Depuis 2008, L’Agence Française de Développement est accréditée par l’Union Européenne pour gérer selon ses propres procédures les fonds qui lui sont délégués, dans une logique de redevabilité vis-à-vis de la Commission tout au long du cycle de projet.

Dans le domaine des infrastructures, l’UE a octroyé à l’AFD quatre financements délégués pour la réalisation des projets suivants, majoritairement achevés :

* Le projet (achevé) d’électrification des réseaux isolés de Kiffa et Guérou à partir d’une centrale hybride d’un montant global de 23.8 M€ dont 4.8 M€ de fonds délégués de l’UE. La convention de délégation a été signée avec l’UE en 2013. La maîtrise d’ouvrage déléguée était assurée par la Société Mauritanienne d’Electricité (SOMELEC).
* Le projet (en phase de cloture) d’amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement des populations rurales et semi-urbaines dans 5 Wilayas, d’un montant global de 14.6 M€ dont 10.6 M€ de fonds délégués de l’UE. La convention de délégation a été signée avec l’UE en 2013. La maîtrise d’ouvrage était assurée par le Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement.
* Le projet (achevé) d’amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement des populations de l’Aftout Echargui, cofinancé par la BID et le FADES et d’un montant global de 90 M€ dont 4.71 M€ de fonds délégués de l’UE et 22.3 M€ de Crédit AFD. La convention de délégation a été signée avec l’UE en 2013. La maîtrise d’ouvrage était assurée par le Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement.
* Enfin, le projet d’électrification rurale au sud-est de la Mauritanie, en exécution et co-financé par l’AFD (7 M€) et l’UE dans le cadre de deux phases de délégation de fonds d’un total de 17 M€. D’un montant total de 24 M€, ce Projet (objet du mandat) s’inscrit dans le programme plus large d’infrastructures d’appui à la filière agropastorale de l’UE dénommé « RIMDIR[[1]](#footnote-1) », en tant que composante relative à l’énergie. La coopération technique belge ENABEL assure la coordination de l’ensemble du programme RIMDIR. La première convention de délégation a été signée avec l’UE le 17 juin 2019. La maîtrise d’ouvrage est assurée par la SOMELEC.

# Présentation du projet RIMDIR

## Le contexte sectoriel

La Mauritanie dispose d’importants potentiels de production solaire et éolienne estimés à 4000 GW, qui offre au pays l’opportunité de financer une transition énergétique et une décarbonation structurelle de son économie. Le premier puits gazier issu d’une ressource commune entre le Sénégal et la Mauritanie est entré en exploitation le 1er janvier 2025. Le pays dispose également d’importants gisements des minéraux essentiels à la transition énergétique. Il possède la 5ème plus grande réserve mondiale de fer, des réserves d’or et occupe une position géographique stratégique avec une façade maritime de plus 600 km.

Le secteur énergétique occupe une place centrale dans la trajectoire de développement du pays avec une politique gouvernementale de diversification et d’exportation d’excédent électrique. Cette politique publique priorise la généralisation de l’électrification à l’ensemble du pays, la baisse du coût de production, l’hybridation solaire des centres isolés, la décarbonation du réseau ainsi que le développement futur de l’hydrogène. La Mauritanie souhaite également jouer un rôle de trait d’union "énergétique" entre le Nord et l’Afrique subsaharienne, et assurer un approvisionnement énergétique de qualité et à bas coût à sa filière minière afin d’assurer sa compétitivité à l’international.

Le secteur électrique est régi par la loi portant Code de l’électricité promulguée le 17 Novembre 2022. La Société Mauritanienne d’Electricité (Somelec), désormais structurée en une société mère assortie de trois filiales (production, distribution, électrification rurale), est l’opérateur historique du secteur de l’électricité en Mauritanie, en charge à la fois de la production, du transport et de la distribution, de l’achat et de la vente d’électricité en milieu urbain. Aux côtés de la Somelec et du Ministère de l’Energie et du Pétrole (MEP), tutelle de la Somelec, d’autres acteurs évoluent dans ce secteur : l’Autorité de Régulation de l’Electricité (ARE) et les délégataires de service public d’électricité qui assurent la gestion et l’exploitation des centres délégués.

Le **taux d’accès à l’électricité reste faible,** malgré les importants efforts consentis par les autorités nationales qui auraient permis de passer de 22% de ménages électrifiés en 2010 à 47% en 2023. L’objectif national d’accès universel en 2030 semble extrêmement ambitieux. Le niveau d’accès présente de fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux (<10% en milieu rural). Certaines des zones du sud de la Mauritanie concernées par le Projet comptent parmi les plus pauvres de la Mauritanie et présentent des taux d’accès à l’électricité parmi les plus faibles du pays.

En parallèle, **la production d’électricité est en constante augmentation**. La production serait passée de 0,4 TWh en 2007 pour atteindre plus de 1,4 TWh en 2022, dont une très faible partie est produite sur les sites isolés. Si la puissance disponible reste faible (520 MW, hors localités isolées), les plans décennaux de production et transport d’électricité 2023-2033 ont retenu la poursuite d’un **investissement important dans les capacités de production**, qui permettrait à la Mauritanie de devenir, à terme, un **exportateur net d’énergie**.

Toutefois l’augmentation de la production est **limitée par l’infrastructure de transport et distribution**[[2]](#footnote-2). Le réseau de transport est peu étendu et le pays compte plusieurs centres isolés avec un réseau de distribution relativement vétuste rendant la fourniture d’électricité peu fiable. Ainsi, l’inexistence d’une ligne de transport à capacité adéquate empêche la Mauritanie d’enlever toute la quote-part de la capacité de production d’énergie qui lui est réservée (94 MW) sur la capacité des trois centrales hydroélectriques de l’OMVS (Manantali, Gouina et Félou).

La Mauritanie reste encore fortement **dépendante de produits pétroliers pour la production d’électricité** (43% de la puissance installée en 2023 malgré le développement soutenu des renouvelables). En plus d’impliquer des émissions de gaz à effet de serre importantes, cette dépendance impacte fortement l’équilibre financier de la Somelec (contexte de prix administrés).

L’amélioration de l’accès à l’électricité se fait donc actuellement selon un schéma de développement progressif des infrastructures dont les axes d’effort sont (i) la réalisation en cours des dorsales de transport Nord-Sud et Est-Ouest, (ii) le regroupement progressif des sites de production isolés de la SOMELEC par extension des réseaux moyenne tension, à commencer par les zones de forte densité de population le long du fleuve Sénégal; et (iii) l’électrification décentralisée par mini-réseaux pour toutes les autres localités durablement isolées, sur financement de l’Etat avec une priorisation de ses efforts sur les centres les plus importants.

Précisément, le Projet RIMDIR a pour vocation de contribuer à la stratégie d’électrification décentralisée par mini-réseaux du ministère de l’énergie par la mise en place d’un nouveau dispositif de délégation de service public et de répondre aux principaux objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de bien-être partagé (SCAPP) en matière d’énergie.

## Le Projet RIMDIR

Le volet énergétique (B) du programme Renforcement des Investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le Développement durable des zones Rurales (RIMDIR), ci-après « le Projet », a pour finalité d’accompagner la croissance économique des localités rurales des Wilayas du Sud-Est de la Mauritanie en apportant un service énergétique aux ménages et aux activités productives.

Le Projet vise à apporter un service électrique durable dans les zones cibles à travers des mini-réseaux hybrides à 90% d’origine solaire. Ce Projet est particulièrement innovant (mais aussi complexe) dans la mesure où une approche PPP a été adoptée : ces mini-réseaux seront financés (partiellement), construits, exploités et maintenus par un opérateur privé dans le cadre d’une délégation de service public signée avec la SOMELEC, maîtrise d’ouvrage du Projet.

Le financement de la première phase du Projet porte sur 13 M€, constitués d’un financement délégué de l’Union européenne à l’AFD de 9 M€ complétés d’une subvention AFD de 4 M€. Ce Projet a pour ambition de formaliser le premier partenariat public privé (PPP) en électrification rurale en Mauritanie et constitue à ce titre une initiative pilote pour étendre l’accès à l’électricité aux zones rurales. Le Projet est encadré par deux conventions de financement CMR 1200 01S et CMR 1200 02T signées en 2019 entre la République Islamique de Mauritanie et l’AFD.

Le Projet est bâti sur deux grandes composantes comportant chacune des activités et des tâches pouvant se décliner en plusieurs catégories (études techniques, procédures administratives, suivi, pilotage, AMO[[3]](#footnote-3), exécution, travaux, etc.) :

* La composante 1 « Investissements » qui finance la réalisation des infrastructures des mini-réseaux ;
* La composante 2 « Assistance technique » qui finance l’Assistance à Maitrise d’Ouvrage à la SOMELEC (AMO), une part du fonctionnement de l’Unité de Gestion de Projets (UGP) de la SOMELEC et l’expertise d’appui pour le suivi et la coordination de l’action auprès de l’agence de Nouakchott.

Un manuel des opérations et des procédures intégrant l'ensemble des éléments contractuels figurant dans les conventions de financement AFD a été élaboré pour le projet. Il répertorie les procédures et les directives opérationnelles relatives à la gestion du Projet et formalise les procédures de gestion administrative, comptable et financière du Projet, y compris les procédures requises par la législation mauritanienne couvrant les PPPs[[4]](#footnote-4).

Cette première phase de financement du Projet vise le raccordement de 24 localités, s’inscrivant dans une planification d’investissement plus large visant un objectif d’électrification de 137 localités rurales (détail de l’avant-projet). Pour compléter cet effort d’investissement et augmenter la cible d’électrification, l’initiative a pu bénéficier chronologiquement d’un financement *parallèle* de la Banque Mondiale à hauteur de 20 M$ et d’un financement *parallèle* de la BAD de 13,4 M$ dans l’objectif d’étendre le périmètre avec 70 nouvelles localités. Dans un esprit de coordination, l’ensemble des bailleurs se sont entendus pour mobiliser une assistance technique à maîtrise d’ouvrage (AMO) à la SOMELEC sur l’ensemble des périmètres concernés.

L’Union européenne et l’AFD ont également décidé de renouveler leur effort de financement et ont engagé des financements complémentaires portant le plan de financement du projet à 24 M€ via l’intégration d’une seconde phase de financement de 11 M€ portant sur 20 nouvelles localités et constituée i) d’une nouvelle délégation de fonds de l’UE à l’AFD de 8 M€ et ii) de deux nouveaux octrois de subventions AFD d’un total de 3 M€ (octroyés en juillet puis novembre 2023).

A date, la convention de contribution entre la Délégation de l’union européenne et l’AFD a été signée et la convention de financement liant l’AFD à l’Etat mauritanien sera signée pour sa part au cours du troisième trimestre 2024.

\*\*

**Résumé des activités de la phase I du projet RIMDIR**

Le recrutement de l’AMO en appui à la SOMELEC en mai 2023 a permis d’accélérer l’avancement de ce projet complexe. Les activités de l’AMO ont permis de préparer la phase de passation des marchés PPP, en réalisant les études techniques nécessaires et en préparant le dossier d’appel d’offres. Les principales prestations réalisées sont :

* La validation de l’ensemble des dossiers techniques (APS-APD) pour la réalisation des infrastructures des mini-réseaux sur 120 localités.
* La validation par la SOMELEC et le Ministère de l’Energie et du Pétrole (MEP) de la procédure de lancement de l’appel d’offres en mode PPP, de son processus d’évaluation puis d’attribution : ces aménagements juridiques se sont traduits par l’actualisation de la note de procédures à intégrer aux futurs avenants des conventions de la première phase et à la future convention entre l’AFD et l’Etat mauritanien.
* L’élaboration puis la validation officielle par la SOMELEC des importantes études d’évaluation préalable et de soutenabilité budgétaire du Projet (études requises par la loi PPP). Ces rapports ont été remis à la DG-PPP dans l’attente de leur présentation en comité technique puis en comité interministériel (étapes préalables au lancement de l’appel d’offre PPP).
* La préparation d’un projet de dossier d’appel d’offres, composé d’un dossier de pré-qualification (depuis finalisé) et du dossier de consultation, incluant un projet de contrat de Concession d’électrification rurale
* La réalisation d’un sondage de marché auprès d’opérateurs privés potentiellement intéressés, afin d’anticiper la finalisation des dossiers d’appel d’offres et précisément ajuster les dossiers de consultations aux besoins des opérateurs (notamment internationaux)
* L’accompagnement au lancement de la phase de pré-qualification (document publié le 10/09/25)

L’AMO aura ensuite pour tâche d’accompagner l’Unité de Gestion de Projets de la Somelec (ainsi que la Direction Générale des PPPs) dans la conduite de la phase de passation des marchés, du lancement de l’appel d’offres à la négociation, et mise en œuvre du contrat de concession avec le soumissionnaire retenu.

Par ailleurs, un important plaidoyer de l’AFD et de la Délégation de l’Union Européenne a été conduit depuis fin 2023 dans le cadre d’un dialogue sectoriel (rencontres ministérielles) et politique (rencontres PM - ambassadeurs européens) pour voir confirmer les engagements contractuels des Ministères de l’Economie et de l’Energie ainsi que de la SOMELEC et le caractère pilote du Projet (modèle PPP avec accord de mécanisme de paiement). L’ensemble des partenaires mauritaniens ont confirmé cette volonté d’action, qui s’est traduite par la tenue d’un premier comité technique d’appui en septembre 2024, la désignation par arrêté d’une unité de gestion en charge de l’évaluation du processus de passation pour cet appel d’offres PPP le 20 mai 2025 et la tenue du comité de validation interministériel le 3 juin 2025.

\*\*

Se basant sur (i) son expérience de mise en œuvre de projets en Mauritanie, en particulier dans le domaine de l’énergie, (ii) les conditions sécuritaires dans lesquelles le projet se déploiera (iii) les enjeux en termes de coordination sectorielle avec les autorités et les partenaires techniques et financiers (PTF), l’AFD a souhaité renforcer son accompagnement de l’agence de Nouakchott. Dans ce contexte, l’AFD est chef de file du groupe des PTFs du secteur de l’électrification rurale et contribue activement à l’animation d’un groupe sectoriel énergie.

De plus, compte-tenu des attentes politiques qui reposent sur l’Alliance Sahel, la France et la Commission Européenne ont accru les exigences de redevabilité des projets dans la zone.

Dans ce contexte, l’Agence de Nouakchott souhaite solliciter les services d’un.e candidat.e, doté.e de compétences dans le suivi des projets de développement, afin de l’appuyer dans la supervision rapprochée du projet susmentionné.

Le présent mandat d’appui s’exécutera sous la supervision du Directeur d’Agence, du Directeur adjoint et.ou du responsable de pôle Développement des Infrastructures durables, et concernera à la fois le suivi opérationnel de projets dans le secteur de l’Energie, en lien avec le responsable projets basé au siège de l’AFD (division énergie, EGI) et le suivi des politiques et stratégies dans le secteur de l’énergie.

# Objectifs de la mission

Cinq principaux objectifs définissent cette mission :

**OS 1 - Appui et supervision des financements du projet RIMDIR – phase I et phase II – et préparation et mise en œuvre d’une potentielle phase III**

**OS 2 - Suivi des politiques et des stratégies sectorielles dans le secteur de l’énergie et participation à l’animation du dialogue sectoriel**

**OS 3 – Identification et prospection de nouveaux projets**

**OS 4 – Appui et supervision d’autres projets sectoriels (dont PACSEM et PIEMM)**

# Description de la mission

Au sein de l’agence AFD de Nouakchott et sous la responsabilité de la direction d’Agence et du futur responsable de pôle, le/la consultant.e assurera principalement les activités suivantes :

**OS1 - Appui et supervision des financements du projet RIMDIR – phase I et phase II – et préparation et mise en œuvre d’une potentielle phase III**

Cette tâche correspondra pour partie à un mandat de chargé de mission en agence et s’exécutera en lien avec les départements géographique, technique et juridique du siège de l’AFD.

**Concernant la bonne mise en œuvre technique du projet**:

1. Suivi du processus d’élaboration, de validation et de mise en œuvre du projet RIMDIR (phases I et II) : budget-programme annuel, plan de passation des marchés/PPM, rapports d’exécution, actualisation du manuel de procédures, préparation des comités de pilotage, levée des conditions suspensives de la phase II, suivi des engagements du plan d’engagement environnemental et social et du plan d’action genre, etc.
2. Supervision quotidienne du projet pour le compte de l’agence AFD de Nouakchott.
3. Analyse de la documentation technique transmise par les partenaires mettant en œuvre le projet afin de faciliter le traitement des demandes d’avis de non objection par la division technique énergie du siège de l’AFD (y compris les documents de passation des marchés).
4. Production et renseignement d’outils de suivi permettant d’assurer un suivi efficace du Projet (suivi des marchés et des passations, prévisions et suivi des demandes de versements, suivi des engagements particuliers, suivi des indicateurs de résultats et d’impact, etc.). Ces dispositifs de suivi et de veille devront permettre d’anticiper les retards de programmation et de proposer des solutions alternatives.
5. Garantir un suivi rapproché de la bonne exécution des activités en organisant/participant à des réunions régulières de suivi de l’avancement technique et financier du projet (comité de suivi), assorties de comptes rendus à destination du siège et de l’Agence.
6. Facilitation de la bonne coordination entre acteurs du projet. Ceci impliquera de nouer un dialogue actif avec - et entre - la maîtrise d’ouvrage (SOMELEC), les administrations (Ministère de l’Energie, Ministère de l’Economie et DG-PPP, régulateur ARE), les entreprises mobilisées (AMO, assistances techniques, concessionnaire), les autres partenaires financiers (Union européenne, Banque mondiale, BAD) etc.

**Concernant la bonne mise en œuvre financière du projet**

1. Elaborer les outils nécessaires et appuyer le suivi de la programmation annuelle budgétaire avec le budget de l’action validé dans les conventions de délégation signées avec l’UE et dans les conventions de financement avec les partenaires Mauritaniens, et veiller à l’adéquation du format de présentation du budget du Projet conformément aux exigences de l’UE.
2. Elaborer les outils nécessaires afin d’assurer le suivi de la gestion comptable et financière du Projet en veillant, avant toute autorisation de versement, à procéder à une analyse de l’éligibilité de la dépense, de la fiabilité des états financiers, de la conformité de la dépense avec les outils de pilotage validés.
3. Assister le/la responsable de pôle dans le processus de décaissements des projets et du suivi des marchés en liaison notamment avec l’agent versement de la direction régionale Grand Sahel (DRGS). Ceci impliquera la préparation des ordres de versement (interne AFD) après un contrôle qualité sus indiqué et dans le respect des procédures/circuits internes à l’AFD.
4. Veiller à la bonne utilisation des fonds du Projet et au suivi du respect des critères d’éligibilité des dépenses (suivi diligences, engagements particuliers etc.).
5. Mettre en place les outils permettant d’assurer un suivi rapproché des dépenses et des versements afin de consolider les rapports produits par les maîtrises d’ouvrage et devant faire l’objet d’un partage à l’UE.
6. Rassembler les informations sur les budgets des parties prenantes au projet permettant de préparer ou consolider les rapports à l’UE.
7. Contribuer au contrôle ex-post des éventuels audits annuels et à la préparation des audits éventuels de l’UE.

**Concernant l’information et le reporting des activités du projet**

1. Interagir avec les parties prenantes afin de s’assurer de leur bonne information sur le Projet ;
2. Préparer et participer aux missions de supervision conduites par le siège de l’AFD (notamment par le responsable d’équipe projet de la division Energie, par l’expert.e E&S, et/ou autre(s) expert.e.s du siège).
3. Organiser, préparer et participer à des rencontres régulières avec la Délégation de l’UE (DUE) afin de faciliter une veille informative sur l’état d’exécution des activités du programme.
4. Organiser la circulation d’information entre les parties prenantes des projets et la remontée des informations pertinentes à la DUE.
5. Veiller à une bonne coordination des activités du Projet avec celles des autres parties prenantes impliqués dans le programme (BAD, BM etc.).
6. Représenter l’AFD aux évènements pertinents pour le programme (comité de pilotage ou de suivi, etc.) ;
7. Veiller à la production et à la qualité du rapport périodique d’activités du Projet par la maitrise d’ouvrage conformément au reporting conventionnel.
8. En lien avec l’équipe projet, contribuer à la production du rapport périodique d’exécution à destination de l’UE conformément au format de reporting conventionnel défini dans la convention de délégation et proposer dans les rapports d’activités de possibles améliorations.
9. Organiser l’évaluation à mi-parcours du projet et le contrôle ex-post des audits annuels.

**OS 2 - Suivi des politiques et des stratégies sectorielles dans le secteur de l’énergie et participation à l’animation du dialogue sectoriel**

1. Assurer une veille sectorielle active en analysant les orientations de la politique du pays et en suivant l’évolution de la réforme organisationnelle de la SOMELEC.
2. Réaliser une cartographie des opérateurs publics et privés du secteur (SOMELEC et délégataires) et un suivi de leur performance technique et financière.
3. Participer aux groupes de dialogue sectoriel en lien avec les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers sur ce secteur.
4. Animer la coordination de l’action inter-bailleurs (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, DUE notamment) pour le Projet et réaliser une veille sur les actions de développement sur la zone du Projet (régions du Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi).
5. Être identifié et en capacité d’agir comme point focal du secteur de l’électrification rurale au sein de l’agence AFD de Nouakchott et pour la DUE de Nouakchott, notamment dans le cadre de leurs différents exercices de suivi/reporting.
6. De façon générale, assurer une capitalisation sur les activités du Projet et du secteur (activités, formations, études, rapports d’évaluation, publications du secteur de l’électrification rurale en Mauritanie et dans la sous-région) afin de consolider l’expertise de l’AFD et de l’UE.
7. Contribuer à la mise à jour des fiches sectorielles.
8. Préparer des présentations, des éléments de langage ou tout autre document nécessaire sur l’évolution du secteur ou le positionnement de l’agence dans le secteur.

**OS 3 - Identification de nouveaux projets**

Participer à l’identification de nouveaux projets dans le secteur énergie (incluant l’appui au montage d’opérations de *blending* pouvant mobiliser le Fonds européen pour le développement durable Plus (EFSD+) et sa garantie).

**OS 4 - Appui et supervision d’autres projets sectoriels**

Selon l’évolution des ressources humaines et de la répartition des secteurs au sein de l’agence, vous serez susceptibles d’assurer ponctuellement l’appui à la supervision d’autres projets du secteur (ex : projet de renforcement des compétences PACSEM et/ou programme PIEMM de financement du réseau de transport d’électricité et de la centrale solaire de Kiffa) ou en lien avec les défis d’adaptation et d’atténuation des effets du changement climatique auquel fait face le pays.

# Livrables

Au-delà des actions courantes d’appui à gestion des projets et de veille sectorielle, le/la consultant.e devra soumettre à l’AFD dans le cadre du traitement de ses factures (hors avance de démarrage) :

* un rapport trimestriel de ses activités, y compris une annexe avec son agenda et le temps passé sur les activités – *à l’achèvement de chaque trimestre exécuté* ;
* un rapport semestriel sur l’état d’avancement du Projet RIMDIR, faisant ressortir les progrès réalisés, les problèmes rencontrés et risques potentiels et les ajustements proposés, au plus tard 1 mois après la fin de la période concernée – *à l’achèvement de chaque semestre exécuté* (et se substituant – à date – au rapport trimestriel) ;
  + ces deux rapports semestriels devront alimenter les rapports annuels respectifs préparés pour la DUE sur les phases 1 et 2 de RIMDIR
* les comptes rendus des réunions des PTFs et des différents comités (réunions de suivi, comités de pilotage, CR de mission etc.) ;
* une note sectorielle annuelle sur le secteur de l’énergie (modèle agence AFD), présentant entre autres les différentes réalisations du secteur pendant l’année écoulée (infrastructures et évolutions institutionnelles), les différents projets des PTF dans le secteur et leurs réalisations ainsi que les études menées dans le secteur.

# Relations contractuelles et délais d’intervention

Il sera conclu pour une durée de 2 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour un an, Le/la consultant.e travaillera au sein de l’agence AFD de Nouakchott, sous la supervision du Directeur d’agence et du Responsable du pôle infrastructures durables et en lien étroit avec l’équipe Projet Energie basée au siège de l’AFD à Paris.

Le nombre de jours travaillés est estimé à 210 jours par an, les prestations commenceront idéalement courant janvier, toutefois pour des raisons administratives le début pourrait intervenir plus tard.

Sera prévu pour le bon déroulé des prestations un aller-retour France-Nouakchott par an.

# Moyens mis à disposition

La mission sera basée à Nouakchott. Le/la consultant.e sera intégré à l’équipe de l’AFD, dans ses bureaux à Nouakchott. Il disposera d’un bureau, de l’équipement informatique nécessaire pour la réalisation de sa mission, d’une adresse email (ext.afd.fr), d’un téléphone fixe au bureau et des facilités de déplacement disponibles à l’Agence pour les déplacements professionnels et les A/R aéroport si nécessaire.

Les frais de déplacement internationaux pour l’affectation à Nouakchott et le retour de fin de mission, plus un aller-retour par an, ainsi que les frais de visa éventuels sont pris en charge par l’AFD, et remboursables sur justificatifs. Il en sera de même pour les frais de déplacement à l’intérieur du pays, en Mauritanie, pour les missions professionnelles : un maximum de 20HJ de mission serait à prévoir par an.

Les frais de communication, hors téléphone fixe du bureau, les frais de logement sont à la charge du consultant et non pris en charge par l’AFD.

Les charges patronales et sociales (cotisations retraite, chômage, sécurité sociale, mutuelle, etc.) et impôts sont à prévoir par le consultant, ainsi qu’une assurance rapatriement.

Bien qu’il n’y ait pas de condition de nationalité, le/la Consultant.e est responsable de s’assurer qu’il dispose de toutes les autorisations requises pour résider et travailler légalement en Mauritanie pendant toute la durée de sa mission.

A la fin de sa mission, le/la Consultant.e remettra une copie informatique de ses archives professionnelles Outlook.

# Profil recherché

## Compétences

D’une formation supérieure universitaire ou diplômé(e) d'une grande école, vous disposez d’au moins 4 ans d’expérience professionnelle dont 2 ans d’expériences préalables dans un pays en développement, idéalement en Afrique Subsaharienne et/ou au Maghreb, qui vous ont permis d'appréhender les principales problématiques du développement mais également les modalités d’intervention d’un bailleur de fonds comme l’AFD (mécanismes de financement, coordination et harmonisation de l'aide...).

Vous disposez d’une bonne connaissance du secteur de l’énergie, d’une expérience confirmée de gestion, d’évaluation et de suivi de projets de développement assortie d’une solide connaissance des procédures de passation de marchés et d’une capacité éprouvée à dialoguer et animer des concertations multi-acteurs.

## Niveau d’étude / diplôme

Type de diplôme : Diplôme de niveau BAC+5/M2 en Ingénierie, ingénierie du développement, Sciences humaines, Sciences Politiques ou Sciences-Economiques (coopération internationale, économie du développement).

## Qualités humaines / relationnelles

Le consultant doit disposer de réelles capacités rédactionnelles d'analyse et de synthèse, et maîtriser les outils bureautiques standards.

Le consultant doit faire preuve d’autonomie, de rigueur (respect de la confidentialité incluse), de sens de l’organisation, disposez d’un bon sens relationnel, d‘un fort esprit d’équipe, d’une grande capacité de travail et d'adaptation à un contexte culturel et sociologique différent.

1. Renforcement des Investissements Productifs et Energétiques en Mauritanie pour le Développement Durable des zones rurales [↑](#footnote-ref-1)
2. Par exemple, la centrale éolienne de 100 MW construite à Boulenouar serait utilisée à moins de 50% de sa capacité. [↑](#footnote-ref-2)
3. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage [↑](#footnote-ref-3)
4. Elle prévoit notamment la réalisation d’une ‘étude d'e soutenabilité budgétaire’ du projet, à valider par la Direction Générale des PPPs (DGPPP), puis la validation officielle de l’approche PPP pour le projet au cours d’un Comité Technique d’Appui, puis d’un Comité Interministériel entérinant la décision, conformément à la loi PPP mauritanienne. L’ensemble de ces étapes ont d’ores et déjà été réalisées. [↑](#footnote-ref-4)